

La Poste doit rester un service public
Rémy Meury (CS-POP)

Réponse du Gouvernement

La disparition d'un service quel qu'il soit n'est jamais une bonne nouvelle. Cela dit, selon les informations données par la Poste elle-même, moins de 50% des cases postales situées au sein de l'office Delémont 2 étaient utilisées. Une utilisation que la Poste a jugé économiquement insuffisante, ce qui explique sa décision de les fermer. Delémont n'est d'ailleurs pas le seul exemple récent, puisque les cases postales du quartier de Saint-François à Lausanne vont également être fermées. Il faut toutefois rappeler que le service des cases postales est devenu payant dès le début de l'année 2022, ce qui explique certainement l'utilisation réduite de ce service par la population puisqu'il est désormais moins attractif. Au-delà de la question des cases postales, l'auteur de la question s'inquiète de manière générale du niveau de service public offert par la Poste sur le territoire cantonal en général et à Delémont en particulier. Dans le cas de la Poste, il s'agit de la notion de service universel. Ce dernier est défini dans la loi et dans l'ordonnance sur la Poste, qui a été modifiée en 2021.

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

Estime-t-il, comme nous, que la Poste doit continuer d'assumer un service universel digne d'un service public qu'elle doit rester ?

Le Gouvernement tient en effet à ce que la Poste maintienne un service universel de qualité. Pour ce faire, elle doit respecter les bases légales en vigueur qui définissent ce service universel selon deux critères principaux : la distribution du courrier à tous les logements habités à l'année et l'accès aux services postaux via un office, une filiale ou des services à domicile à moins de 20 minutes à pied ou en transports publics pour 90% de la population. Les cases postales ne font pas partie de la définition du service universel. Dans le canton du Jura, la Poste respecte les bases légales. A noter que les Chambres fédérales doivent toujours traiter sur le fond une initiative jurassienne en matière fédérale du député Raphaël Ciocchi adoptée par ce Parlement en 2017 et qui a pour objectif notamment de renforcer la notion de service universel. Le Conseil des Etats vient de se donner un délai supplémentaire jusqu'en 2025 pour traiter cette initiative, puisque le DETEC est en train d'examiner le mandat de service universel en lien avec la digitalisation. Ce processus est suivi par la délégation aux affaires extérieures de la Chancellerie cantonale.

En se basant sur les risques évidents de fermeture de l'office postal de Delémont-Ville, entend-il prendre langue avec la Poste pour connaître ses intentions quant à la réduction du nombre d'offices postaux dans le Jura ?

Le Gouvernement n'a pas connaissance de risques évidents de fermeture de l'office postal de Delémont-Ville ni d'autres offices sur le territoire cantonal. Une rencontre entre la direction du réseau postal de la Poste suisse et le Gouvernement a lieu chaque année comme le prévoit l'ordonnance sur la Poste. Le dialogue entre les autorités cantonales et la Poste est donc institutionnalisé. Lors des dernières rencontres de 2021 et de 2022, La Poste suisse a assuré au Gouvernement qu'elle n'avait aucun projet de réduction du nombre d'offices postaux dans le canton du Jura. La Poste a été contactée au niveau technique ce printemps et a confirmé sa position. Par ailleurs, l'Etat participe également à maintenir l'attractivité des offices de poste pour la population puisqu'elle a développé un partenariat avec La Poste afin de proposer dans les offices un soutien à l'utilisation du guichet virtuel cantonal. A la lumière de ce partenariat innovant et qui suscite l'intérêt de plusieurs autres cantons, le Gouvernement estime qu'il serait malvenu que la Poste envisage de nouvelles fermetures d'offices sur le territoire cantonal.

Pour renforcer sa démarche, envisage-t-il de développer un mouvement dans lequel d'autres organes, comme les communes par exemple, pourraient s'impliquer pour appeler la Poste à rester un service public de qualité sur le territoire jurassien ?

Le Gouvernement ne souhaite pas initier de mouvement dans ce sens. En effet, les relations entre la Poste et le Canton sont multiples et concernent aussi bien le service universel, les transports régionaux et le développement numérique par exemple. Le Gouvernement cherche donc à développer une politique de collaboration globale avec la Poste qui vise notamment à favoriser le développement de l'emploi sur le territoire cantonal. Cela dit, la chancellerie est à disposition des communes pour évoquer d'éventuels craintes ou conflits avec le Géant jaune. Par ailleurs, en cas de recours d'une commune à la Postcom, les autorités cantonales sont systématiquement consultées et peuvent faire valoir leurs arguments. Le Gouvernement jurassien tient à un service public de qualité de la part de la Poste suisse. Hormis l'annonce de la fermeture du service de cases postales à Delémont-Ville, il n'a toutefois pas aujourd'hui d'informations qui lui feraient craindre une péjoration importante de ce service public. Il reste toutefois très attentif à l'évolution de la situation.

Delémont, le 2 mai 2023



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître